

MA VILLE À LA CAMPAGNE

DOSSIERS QUALITÉ DE VIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Magazine d'information municipale et de qualité de vie roquefortoise



Au centre de tous les avantages

Trop haut, trop bas, trop humide, trop ensoleillé, trop loin des lieux de culte...

Au fil des siècles, nos ancêtres n'ont pas manqué de raisons de déplacer leur village (ou plutôt leurs villages) sur le territoire roquefortois créant, à chaque fois – au gré des impératifs et parfois des caprices –, une nouvelle centralité qui, il faut bien le reconnaître, était rarement... au centre !

Il faudra donc attendre le XXe siècle pour, qu'enfin, chacun s'accorde à fixer le cœur de la commune précisément au centre du territoire communal.

Là où nous le connaissons aujourd'hui. Et là où, somme toute, la logique l'aurait voulu depuis toujours.

Atypique, c'est le moins qu'on puisse dire de l'évolution historique des lieux de vie de notre commune.

Généralement, en effet, c'est à partir d'un même endroit que se développent les cités au fil des temps.

En 2015, à la demande du maire, un travail de recherches a été effectué sur ce sujet par le service Culturel à partir des nombreuses archives communales.

Ce travail colossal s'est aussi appuyé sur les fouilles archéologiques de 2010 et 2011 qui ont permis de dater les premières occupations aux environs de 14000 avant notre ère dans la grotte de la Péguière au sud de la commune.

Au fil des millénaires s'établiront d'autres foyers d'habitation :

le dolmen des Peyraoutes (-2000, Âge du cuivre) au nord-ouest, puis à la Source du Noyer au nord (-1000, Âge du Fer), mille ans de plus pour voir s'établir le camp celto-ligure des Tourres vers le centre.

À l'est, c'est entre le Xe s. et le XIe s. qu'apparaissent la paroisse Saint-Pierre (sur le quartier du même nom) et le château du Castellat. À partir du XVIIe s., différents lieux de vie se fixent au fil de la construction des lieux de culte. Depuis Notre-Dame de Canlache d'abord, puis au XIXe s., avec la chapelle dédiée au

Sacré Cœur de Jésus (auss appelé le Petit Montmartre) dans le secteur du Colombier.

On le voit, la quasi-totalité du territoire communal a été tour à tour habitée donnant naissance à la succession de hameaux qui modèlent aujourd'hui encore le visage de la commune.

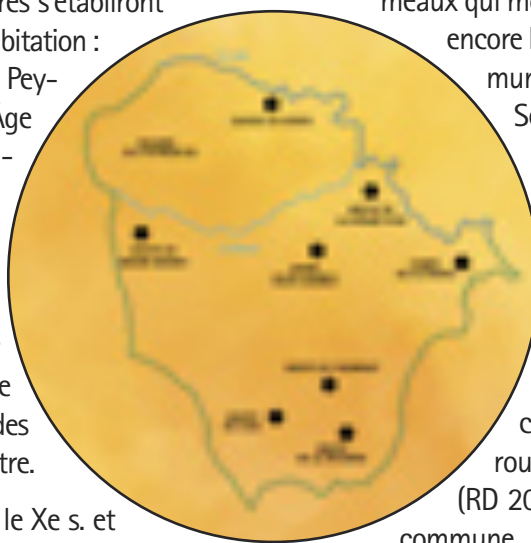
Seule différence par rapport au passé, depuis les années 80 et jusqu'à nos jours, les habitudes de vie et de mobilité ont trouvé un ancrage central autour de la route départementale (RD 2085) qui traverse la commune.

Dès lors, il convenait d'organiser ce nouvel ancrage en lui donnant toutes les raisons de se fixer durablement.

C'est aujourd'hui chose faite grâce aux améliorations et créations qui progressivement ont amené tous les services

(commerces, santé, culture, éducation...) aux portes des Roquefortois.

14 000 ans ont été nécessaires pour découvrir les atouts et les avantages de la centralité et ont permis, comme aime ironiser Michel Rossi, de démontrer que : *"À Roquefort-les-Pins, tous les chemins mènent au centre"*.



DANS LES PAGES QUI SUIVENT...

En direct avec le maire	Page 2
Vous avez dit béton ?	Page 3
Des lois qui se contredisent	Page 3
La couleur d'une ville à la campagne ..	Page 4
Trafic routier aujourd'hui et demain ...	Page 5
Une page d'histoire locale	Page 6
Un jardin au cœur du village	Page 7
Les témoignages de nos lecteurs	Page 8



ma ville à la campagne



Michel Rossi : "Notre centralité est le fruit d'années de travail en amont !"



La commune se développe-t-elle trop rapidement ? Bétonnez-vous Roquefort ?

Si toutes les communes étaient bétonnées comme la nôtre, la vie serait plus sereine et les Français moins stressés ! Il suffit de parcourir notre campagne ou de simplement lever les yeux de nos smartphones pour prendre l'importance de l'oasis de verdure dans laquelle nous vivons. Je veux rappeler que le meilleur garant de cette qualité de vie c'est notre Plan Local d'Urbanisme. Sur les 2162 ha du territoire communal, seuls 42% sont constructibles. Le reste, dont une forêt de 1300 ha, est protégé et demeurera à l'état naturel. Quant aux espaces constructibles, ils sont soumis à des règles draconiennes de protection. En définitive, 85% du territoire est protégé.

Pourtant d'importantes opérations immobilières sont réalisées ces dernières années notamment au quartier du Plan

En effet, il s'agit des deux phases du centre-village.

Pour comprendre cette opération, il faut se plonger dans l'histoire de notre territoire. Le passé permet souvent de comprendre le présent. Au 16^e siècle, plusieurs familles ont quitté Saint Paul de Vence pour s'installer sur les terres roquefortoises ; c'est ce qui a créé les hameaux que nous connaissons aujourd'hui.

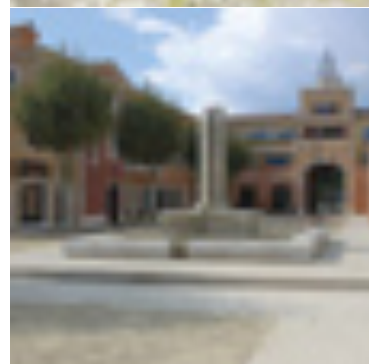
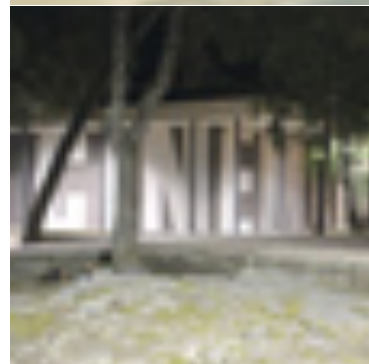
La commune a toujours souffert de ce manque de centralité et de l'absence de projets centraux.

Il manquait une âme au village, un lieu de rencontre, de confrontation d'idées, un lieu pour avancer ensemble vers l'avenir. C'est ainsi que sont nées les opérations immobilières du centre qui ont été menées en concertation avec les Roquefortois et qui répondent à leurs attentes.

Comment donner une âme à un nouveau lieu de vie ?

Au-delà des bâtiments, c'est une dynamique que nous devons insuffler en proposant des offres supplémentaires de commerces et de services. Ce nouvel essor connaît un accueil unanime de la part des habitants.

En fait, il est le fruit de nombreuses années de préparation en amont avec, notamment, les créations progressives du centre culturel en 2000, du Pôle Image en 2010, de notre cinéma "Le Pavillon Bleu", puis de la Maison de Santé avec la première phase du centre-village.



Pour donner vie à ces nouveaux espaces, nous avons multiplié les animations comme nous le ferons avec la nouvelle place du marché et sa halle, son four et son lavoir qui rappellent que nous sommes bien en Provence.



Cette opération va-t-elle générer des nuisances pour le quotidien des Roquefortois ? Est-elle à notre échelle ?

Il y a environ 3400 logements sur la commune, principalement des maisons. Nous avons créé seulement 280 logements sur l'ensemble des opérations du centre. C'est loin d'être disproportionné.

Le tout respecte scrupuleusement les attentes des habitants exprimées lors de la consultation à l'origine du projet. A savoir, une architecture de style provençal ne dépassant pas 2 étages.

Traitement des inondations, création de parkings en nombre suffisant, étude de bruit pour le voisinage, étude de circulation... toutes les précautions ont été prises. En outre, en prévision de l'accueil de la nouvelle génération roquefortoise, un groupe scolaire, une crèche, un jardin d'enfants et une maison de quartier ouvriront prochainement leurs portes.

Dans les quartiers, va-t-on faire comme dans le centre ?

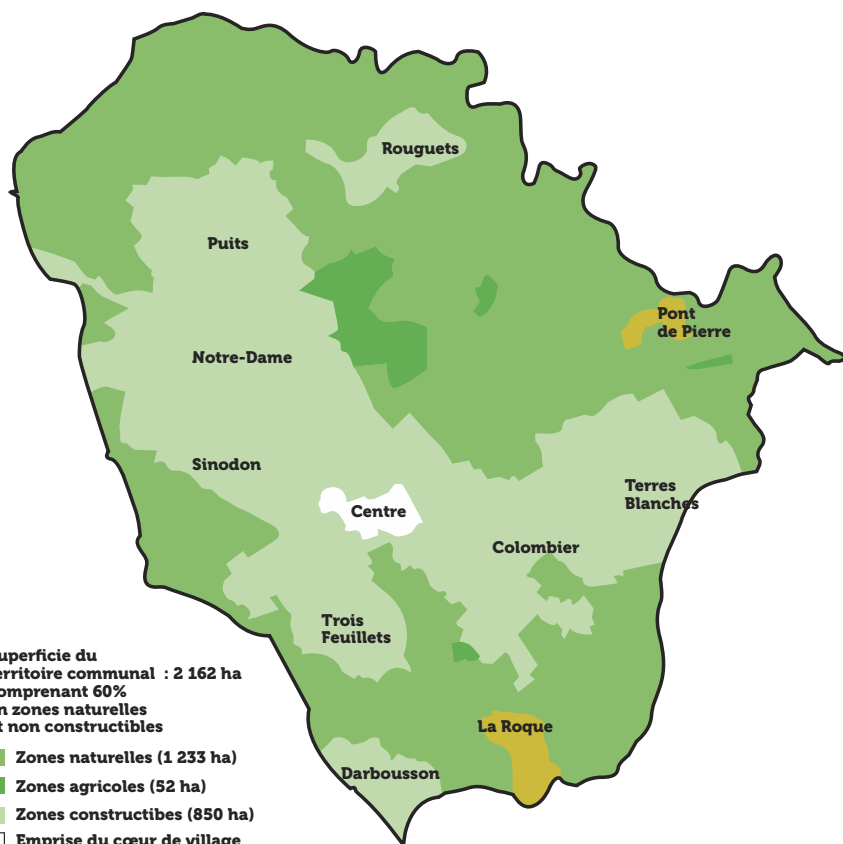
L'opération du centre-village est le fruit de l'histoire singulière de

notre commune. Elle n'a évidemment pas vocation à être renouvelée. Dans les quartiers, nous maintenons l'habitat résidentiel avec ses grands terrains et son architecture traditionnelle.

Et ce, malgré les pressions que nous subissons de la part de ceux qui veulent construire plus que de raison. Pour autant, nous respectons l'égalité républicaine avec des droits inscrits au PLU pour chaque terrain.

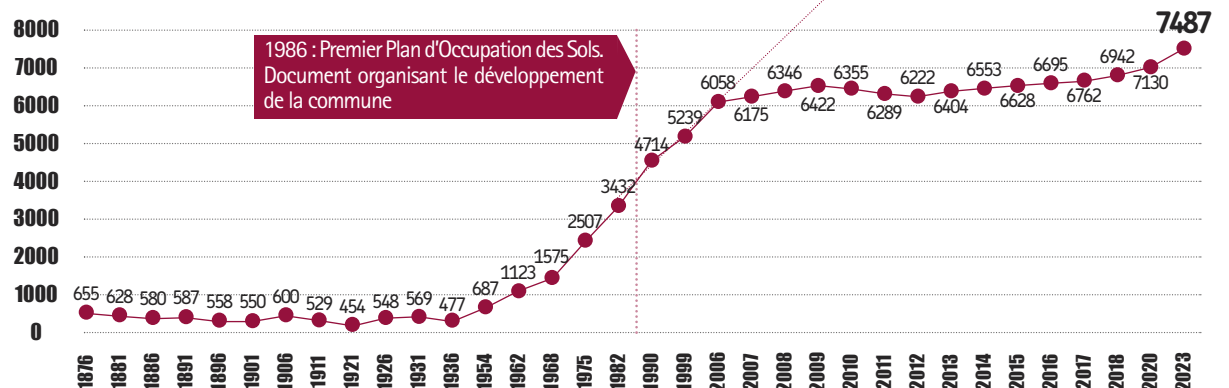
Au passage, je rappelle que notre PLU, anciennement POS, n'a pas varié depuis son élaboration en 1986, et qu'il est particulièrement protecteur. On peut s'en réjouir ou le déplorer mais il nous protège. C'est d'ailleurs ce qui nous a permis de maîtriser la croissance démographique rapide de l'après-guerre [voir tableau ci-dessous]. C'est notre environnement privilégié qui est à l'origine de notre qualité de vie, j'allais dire de notre art de vivre !

Nous savons le défendre...



Évolution démographique à travers les siècles

La courbe ci-dessous montre clairement le résultat des choix opérés par la municipalité pour maîtriser une démographie galopante à partir des années 50. Les prospectives révèlent que, sans cette maîtrise, la population roquefortoise aurait pu tripler de nos jours.



LOGEMENT SOCIAL

Construisez qu'ils disaient !

Tu bétonnes ou tu paies !

Dossier sensible, s'il en est, le logement social présente plusieurs facettes. Par la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) l'État impose aux communes de construire des logements sociaux à hauteur de 25% du total des résidences principales.

considérément lancer de nouveaux programmes sans une réflexion préalable approfondie.

Nous avons privilégié ce type de constructions dans le quartier des Hauts de Roquefort, en limite de commune, et dans le centre, secteur que nous souhaitons dynamiser."

Loger nos jeunes !

Pour autant, il est nécessaire de créer des logements sociaux, pas uniquement pour éviter la pénalité financière mais parce qu'il faut bien loger les familles notamment les jeunes familles.

"Nous avons conscience que la flambée du prix de l'immobilier rend difficile voire impossible l'installation sur notre commune. C'est particulièrement vrai pour nos propres enfants qui ne peuvent plus, pour la plupart, s'installer dans le village où ils ont grandi."

De fait, les chiffres montrent que de nombreux roquefortois se tournent vers les villes avoisinantes, ce qui est un problème pour de nombreuses familles. Idem pour les fonctionnaires mutés dans le département et qui souvent ne peuvent y demeurer. "Nous avons besoin d'enseignants, de policiers, d'infirmières et de tous ces professionnels qui assurent les services nécessaires à la population".

Une des grandes satisfactions de la municipalité est d'avoir réussi à maintenir au pays nombre de ses enfants qui sans cela en seraient partis.

Social... mais beau !

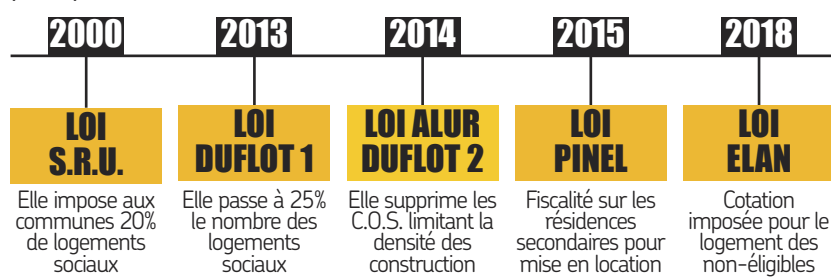
"J'entends parfois : « Les HLM, c'est laid ! », explique le maire. Un a priori négatif que nous nous efforçons de combattre. J'invite ces personnes à observer quelques-uns de nos programmes comme "Le Clos du Beaumon" ou "Le Hameau des Claps" pour ne citer que ceux-là. Qu'ont-ils à envier à d'autres résidences ? L'harmonie architecturale est une question de volonté."

Même a priori concernant les résidents de ces logements sociaux : "J'entends aussi « Qui allez-vous mettre dedans ? » comme si notre souhait est de créer des ghettos, des foyers d'insécurité, poursuit Michel Rossi. Avec le recul, quels problèmes rencontrons-nous ? Il n'y en a pas."

Mixité sociale : la base du bien-vivre ensemble

Les chiffres là encore parlent d'eux-mêmes : 70% de la population des Alpes-Maritimes est éligible aux logements sociaux. De quoi attiser de nouvelles inquiétudes :

"Les « zones de locataires, c'est difficile à gérer » Qu'à cela ne tienne, conclut le maire. Nous logeons dans les mêmes réalisations systématiquement locataires et propriétaires ce qui, pour moi, constitue une réelle mixité sociale et la base du bien-vivre ensemble. Quelle satisfaction d'avoir permis à de jeunes couples d'accéder à la propriété au moment où ils fondent une famille, ce qu'ils ne seraient pas parvenus à faire sans cela."



Comme dans la grande majorité des communes françaises, ce quota est impossible à atteindre à Roquefort-les-Pins où le souhait commun est de maintenir une densité de construction compatible avec l'existant.

A défaut d'atteindre leur objectif, les communes doivent payer une pénalité importante. "Pour autant, explique le maire, il ne faut pas in-

Pas de densification dans les quartiers résidentiels

La municipalité est claire concernant les quartiers : "Nous n'implanterons pas de constructions denses dans les quartiers diffus et résidentiels, rappelle Michel Rossi. Ce serait incompatible avec l'idée que je me fais de la commune. Au cours des siècles, seuls Le Colombier et Notre-Dame ont été peu à peu urbanisés".

SRU CONTRE LOIZAN

Un curieux paradoxe !

Soulevée en 2021 dans les colonnes du quotidien régional, la polémique sur l'artificialisation des sols (comprenez bétonisation) avait créé l'émotion des Roquefortois qui apprenaient que leur commune était : "championne toutes catégories avec plus de 2 millions de m² artificialisés".

Une erreur, fondée sur les calculs du Céréma ⁽¹⁾, vite corrigée par un deuxième article pudiquement intitulé : "Le Céréma change le calcul".

On avait cru la vérité enfin rétablie mais voilà qu'elle réapparaît. Pourtant, les Roquefortois le savent bien, la meilleure garantie pour préserver leur environnement est gravée, depuis 2017, dans le marbre d'un Plan Local d'Urbanisme particulièrement protecteur.

Pour rappel

● Sur les 2162 hectares que compte la commune, 1852 sont protégés et non artificialisables, soit 85,64% du territoire roquefortois

● 52 hectares ont été mis en zone agricole

● 200 hectares ont été rendus inconstructibles par rapport au Plan d'Occupation des Sols précédent défini en 1986.

85,64 %
du territoire
communal protégé.
1852 ha
non artificialisables

Trop de lois tue la loi

Considérablement renforcé ces vingt dernières années, le cadre législatif a souhaité intégrer les enjeux de lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espace aux politiques d'urbanisme et d'aménagement (Loi Zéro Artificialisation Nette - ZAN du 22 août 2021).

Ainsi donc, la Loi SRU impose aux maires de construire toujours plus mais la Loi ZAN leur interdit de transformer un sol naturel par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation.

Comprenez qui pourra... Entre périmètres sauvegardés, zones inondables, secteurs à enjeux ou Natura

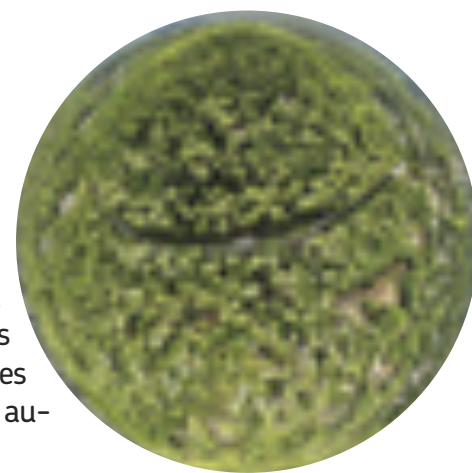
2000 pour la préservation des espaces boisés, difficile de trouver le foncier pour construire les logements sociaux imposés par l'État.

On est alors en droit de se poser une question concernant le véritable objectif de l'État :

Ce dernier veut-il contraindre les communes à construire à la verticale des tours de 20 étages

comme dans les années 60 partout en France avec la création de ghettos et les conséquences que l'on dénonce aujourd'hui ?

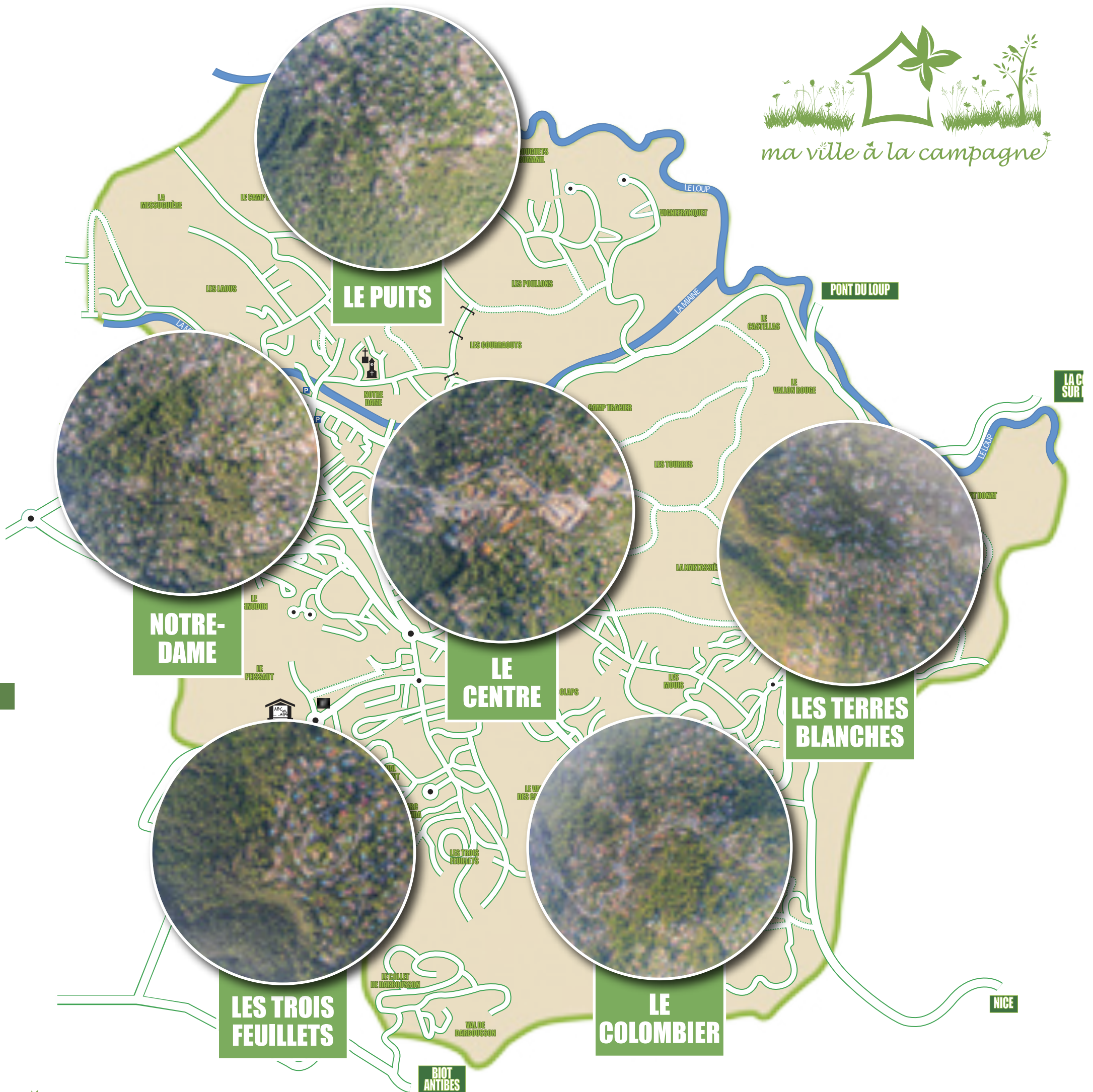
Une perspective à laquelle se refuse la municipalité qui entend bien préserver le caractère résidentiel et pavillonnaire dans les quartiers et développer toujours plus la qualité de vie appréciée des Roquefortois et reconnue par de nombreux labels...



1) - Céréma : Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Roquefort vue-sur-vert !

Pas étonnant que nos espaces naturels abondants soient enviés par bien des communes.
Les prises de vue effectuées récemment par drone sur chaque quartier du territoire communal
montrent, comme une évidence, la vraie couleur de Roquefort-les-Pins.
Les nouvelles réalisations, les nouveaux services et commerces ont su créer une attractivité et un dynamisme
qui n'ont en rien entaché la qualité de l'environnement.
Ne serait-ce pas la définition d'une ville à la campagne ?



Une rumeur qui circule bien...

Une fausse rumeur se répand concernant l'incidence du centre-village sur le trafic routier. Pourtant, les études d'impact réalisées, très en amont du projet à la demande du maire, contraignent cet a priori.

Ainsi, on y apprend que :

- Le trafic routier s'intensifie sur l'ensemble du département et, bien sûr, Roquefort-les-Pins n'échappe pas à ce phénomène,
- Cette intensification est due à plusieurs éléments :

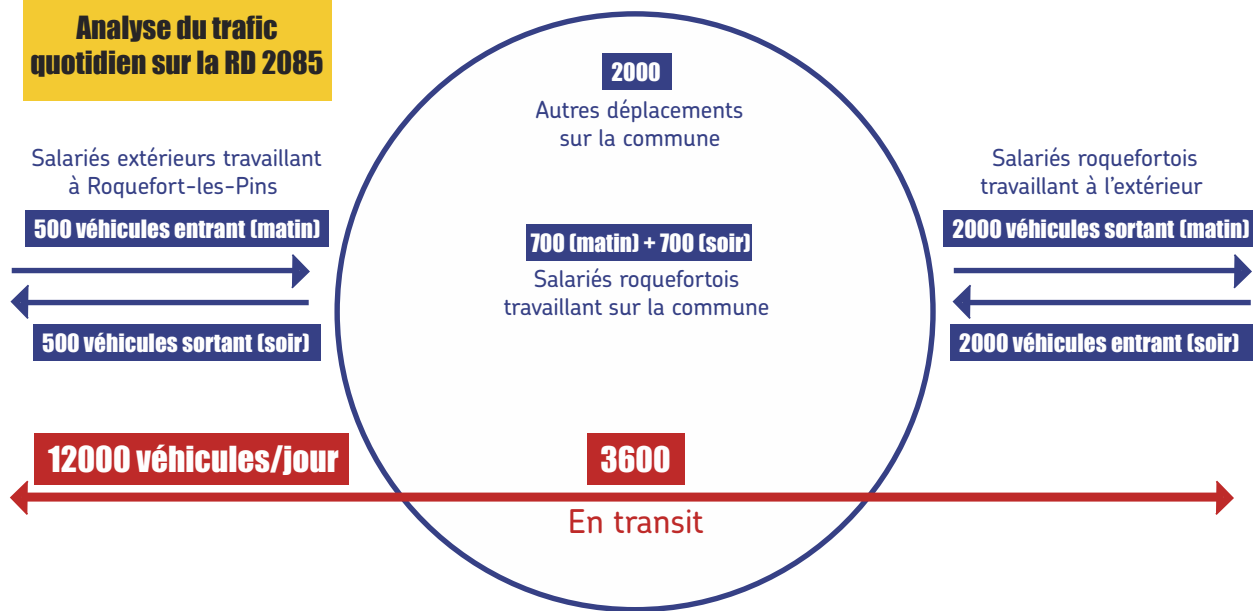
30% du trafic quotidien sur la RD 2085 est dû à des véhicules extérieurs traversant la commune sans s'y arrêter.

La situation roquefortoise

Située sur un axe majeur (RD 2085), à proximité du plateau de Sophia Antipolis (38.000 salariés, 4.500 chercheurs, 5.000 étudiants) desservie par la RD 204, la commune se trouve au carrefour d'échanges de trajets domicile-travail. C'est ce que les urbanistes appellent les trafics pendulaires. Les chiffres concernant la RD 2085 révèlent un trafic dans les deux sens de 12.000 véhicules par jour (voir schémas ci-contre).

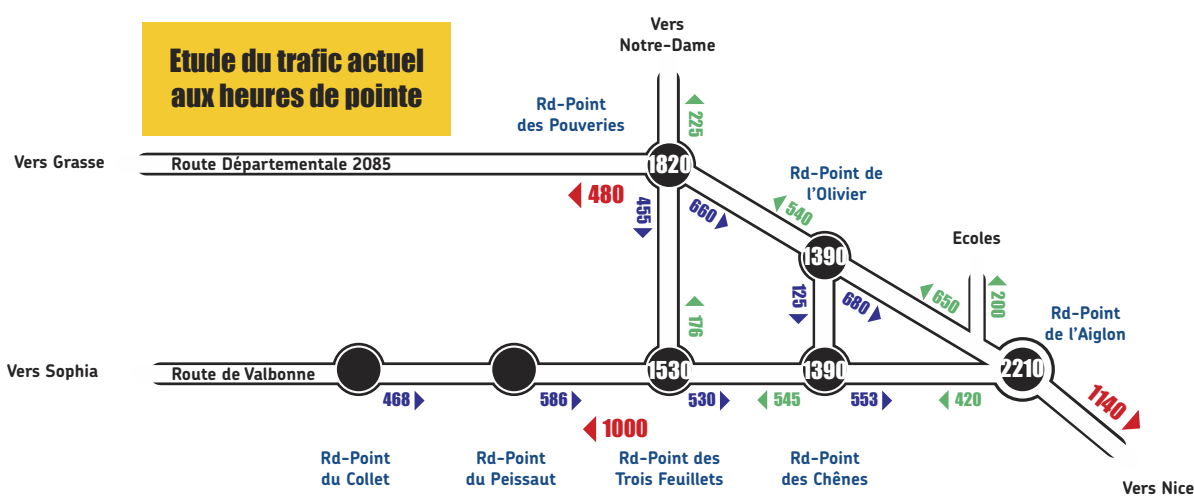


Analyse du trafic quotidien sur la RD 2085



- La disparition d'une partie des axes routiers sur le littoral au profit d'espaces redonnés aux piétons,
- La saturation de l'autoroute A8 notamment aux heures de pointe ayant une incidence sur les axes secondaires,
- Le fort développement des achats en ligne qui s'accompagne d'une augmentation du trafic de livraison à domicile.

Etude du trafic actuel aux heures de pointe



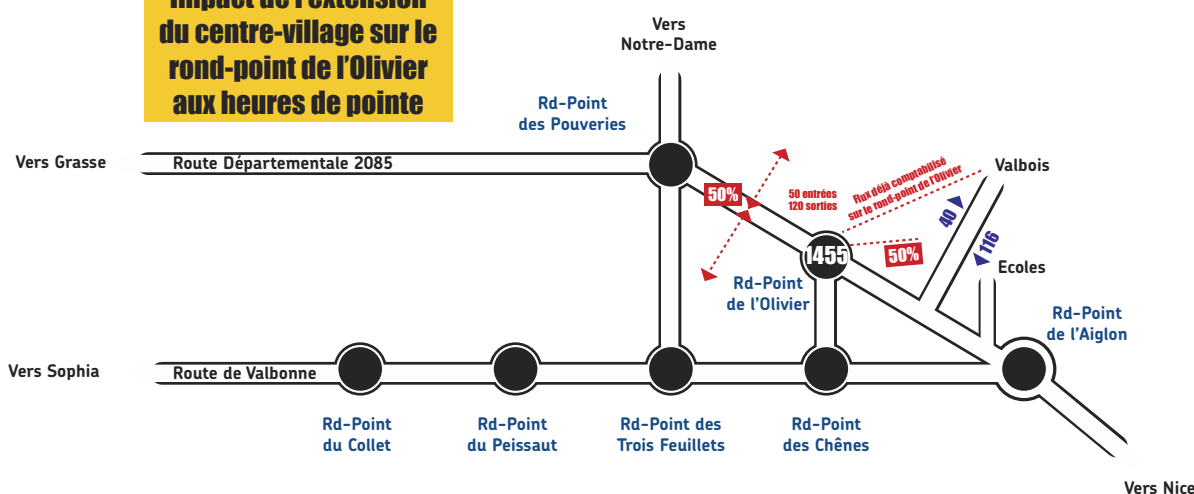
Impact du centre-village sur le trafic roquefortois

Les inquiétudes des Roquefortois portent plus précisément sur le trafic au rond-point de l'Olivier qui se trouve au cœur du centre-village. Des inquiétudes vite levées par l'étude d'impact qui souligne une capacité d'absorption de la circulation aux heures de pointe.

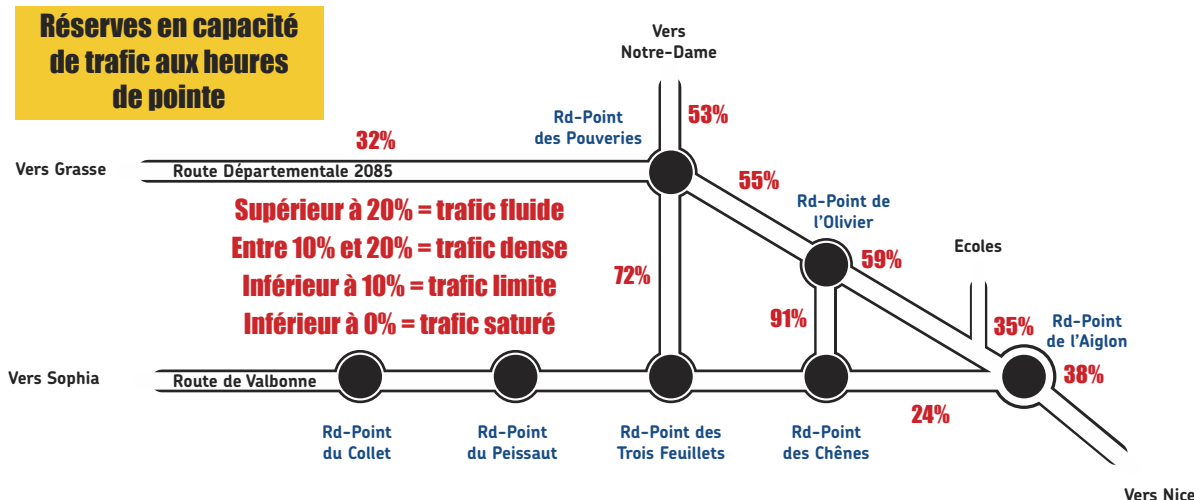
Pour conclure, cette étude précise : "Une importante marge de manœuvre est ménagée pour l'avenir. En effet, la réserve en capacité de trafic dans le centre ne descend jamais en-deçà de 24% (schéma ci-dessous) assurant un trafic fluide même aux heures de pointe."



Impact de l'extension du centre-village sur le rond-point de l'Olivier aux heures de pointe



Réserve en capacité de trafic aux heures de pointe



Supérieur à 20% = trafic fluide
Entre 10% et 20% = trafic dense
Inférieur à 10% = trafic limite
Inférieur à 0% = trafic saturé



DÉVELOPPEMENT

Un Pont à travers le temps !

Lien entre deux lieux, deux peuples, deux cultures... et même passage vers l'au-delà, la symbolique du pont interpelle depuis des siècles. On la retrouve dans les diverses mythologies, les gravures religieuses, les travaux des psychanalistes. Tour à tour, le pont engendre la peur du vide ou le bonheur du raccourci qui évite de grands détours. Est-ce ce qui a inspiré Roquefort-les-Pins pour son développement ? Créer un pont entre les divers hameaux et quartiers par le truchement d'une nécessaire centralité ?



C'est en tout cas ce qui avait attiré une de nos plus illustres roquefortoises qui, dès 1987, avait décelé, dans le programme électoral du maire, un lien évident avec la (les) symbolique(s) du pont.

Dans un courrier adressé à Michel Rossi, Juliette Favez-Boutonnier, descendante d'une des plus anciennes familles de la commune, livre sa pensée après avoir découvert, dans le bureau du maire, le tableau d'un pont.

Avait-elle vu juste ? Disparue en 1994, elle n'aura pas pu vérifier sa thèse.

Mais nous savons aujourd'hui que le centre-village est bien ce pont souhaité et souhaitable entre ceux qui vivent ici, entre l'histoire de notre commune et son avenir.

Fragment du courrier adressé au maire

Cher Michel ROSSI, De passage ce matin quelques minutes seule dans le bureau de votre Secrétaire Général, je voyais une image de ce vieux pont de Roquefort que j'ai déjà souvent regardé et dont une grande et belle reproduction existe dans votre bureau. Tout à coup aujourd'hui m'est brusquement apparu ce qui peut expliquer le désir pour une jeune mairie de

cette construction ancienne de belles arches, mais qui en apparence n'est qu'une vieille relique. Je vous livre une découverte : c'est le symbolisme du pont, qu'à vrai dire je connais bien pour l'avoir souvent rencontré au long d'années anciennes d'expérience psychanalytique.

Les rêves du pont ; le pont : qu'il faut traverser et dont on a peur, le pont qui ne va pas jusqu'à l'autre rive, le pont qui brusquement s'écroule quand on vient de le traverser, ce pont inachevé, ce pont disparu dans le fleuve en furie, etc... Tant de ponts d'angoisse, de tremplin de l'angoisse, de conquête de l'avenir, de rétablissement des liens entre le passé et le présent, etc. Alors je me suis dit qu'en faisant à ce pont tant de place vous aviez prévu un programme qui n'est pas seulement esthétique, mais que vous aviez saisi le vrai pro-

blème de Roquefort, qui doit trouver son espace vital entre un passé qui s'est construit sur une terre ingrate et difficile, d'autant plus attachante qu'elle avait pour elle la beauté sans apprêts du Nil méditerranéen et d'un espace à liberté, et le Roquefort moderne, qui ne peut échapper à la destruction partielle de ses "trésors" et qui doit vivre autrement. Voilà le symbolisme du pont qui a lieu.

Cher M. le Maire votre programme, vivre sans détruire, un passé et un présent pour vivre dans l'actuel.

Ce n'est pas un programme pour campagne électorale ! Mais une explication à ce qui, sans doute, a touché chacun dans ce pont, nos problèmes aussi des temps que nous vivons.

*Bien amicalement, autour du pont
2 avril 1987*

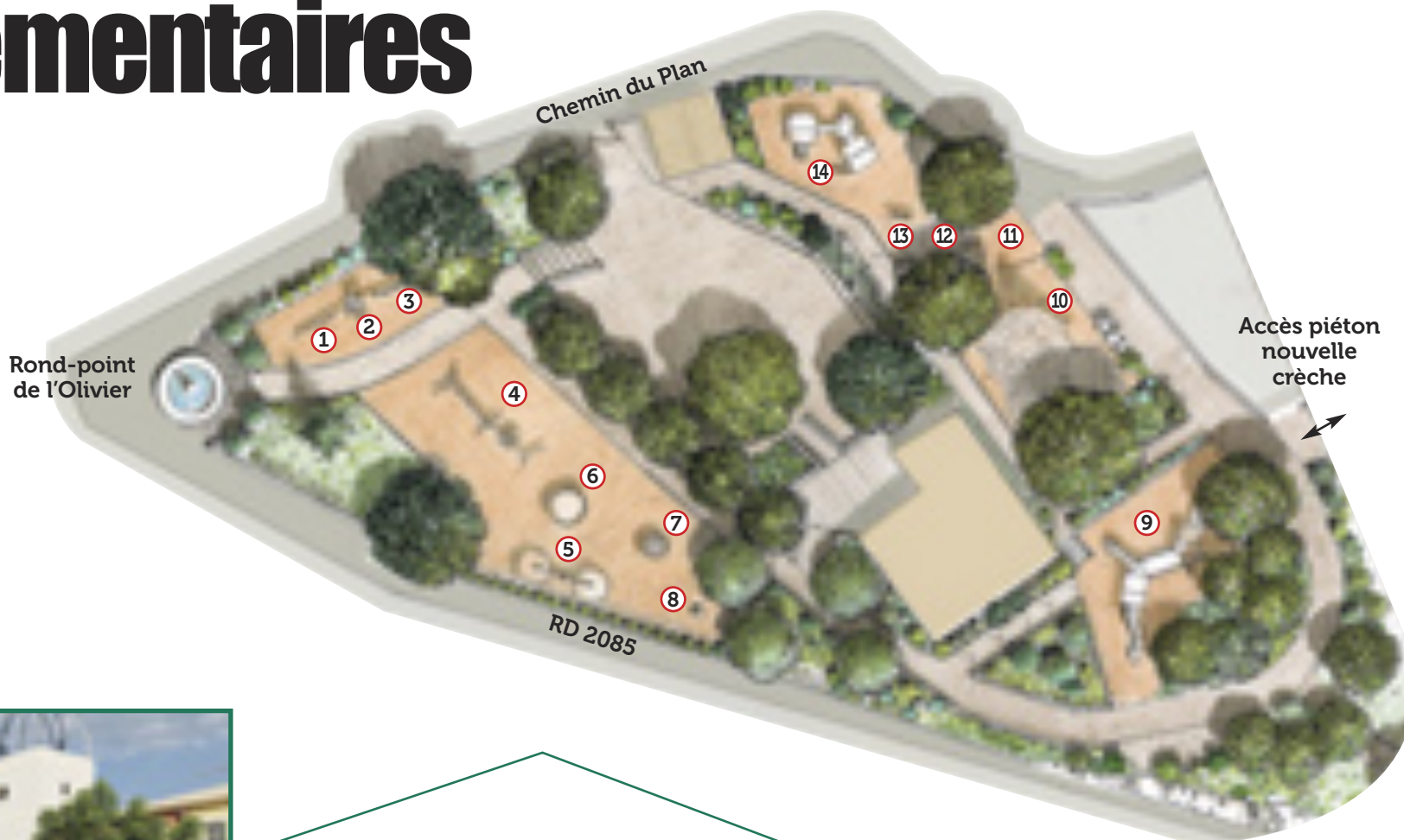
Juliette Favez-Boutonnier, née en 1903, de parents enseignants. Sa formation intellectuelle est remarquable : licence de sciences, agrégation de philosophie (1926), doctorat de médecine (1938). Elle a joué un rôle majeur dans le mouvement psychanalytique français. Professeur de psychologie à la Sorbonne, elle fonde, en 1953, la Société Française de Psychanalyse (SFP), avec Daniel Lagache, Françoise Dolto et Jacques Lacan. L'école maternelle porte le nom de Layet Boutonnier en hommage à cette famille qui a rendu possible la construction de cet établissement en faisant don d'un terrain à la commune.



1.800 m² d'espaces verts supplémentaires

En complément de la phase 2 du centre village, la municipalité a souhaité créer un jardin d'enfants de près de 1.800 m² au droit du Chemin du Plan.

Entièrement clôturé, il sera doté de nombreux parcours et équipements ludiques sécurisés (voir détail ci-après), d'une terrasse, de bancs, de 3 points d'eau et d'un cheminement piéton arboré et végétalisé, il permettra un accès direct depuis la nouvelle crèche municipale.



Centre village Phase 2
Place du Marché

- | | |
|--|---|
| ① Parcours d'équilibre avec corde | ⑧ Toupie |
| ② Filet d'escalade double | ⑨ Combinaison Robinia avec accès PMR |
| ③ Parcours Robinia (développe le sens de l'équilibre, et les compétences socio-émotionnelles). | ⑩ Arbre à escalader |
| ④ Balançoire nid d'oiseau (2 sièges) | ⑪ Mobilier complet |
| ⑤ Bascule Robinia (4 places) | ⑫ Jeu sur ressorts (2 places) |
| ⑥ Carrousel avec sièges | ⑬ Margot l'escargot (parcours inspiré du célèbre jeu) |
| ⑦ Trampoline | ⑭ Hutte du castor |



Centre village Phase 1
Place de Provence

- Hôtel de Ville
- Ecoles maternelle et élémentaire
- Jardin d'enfants
- City Stade
- Pôle culturel - Cinéma
- Police municipale
- Pôle Santé
- Crèche Boule de Gomme
- Poste
- Nouveau jardin d'enfants
- Nouvelle crèche
- Espace citoyen
- Parkings publics gratuits

Une commune protégée et sécurisée

A Roquefort, plusieurs éléments permettent de moins pâtir qu'ailleurs de l'insécurité :

- Une synergie et une complémentarité renforcées entre les forces de gendarmerie et de police municipale ;
- Le renforcement des effectifs de police municipale passés à 6 agents, le recrutement en cours de 2 Agents Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et la création d'une brigade motorisée ;
- Le maillage d'un réseau de "Participation citoyenne" (ex Voisins Vigilants), l'un des plus efficaces du département avec une cinquantaine de référents, répartis sur tout le territoire communal, et en lien direct avec les forces de gendarmerie ;
- La mise en place progressive d'un réseau de caméras de vidéoprotection stratégiquement positionnées et reliées à un PC de surveillance récemment agrandi. Prochainement, d'autres caméras viendront compléter le dispositif composé de 88 caméras.



C'est VOUS qui le dites...

Nos lecteurs nous livrent leur sentiment concernant l'aménagement du centre-village. Nous reproduisons, ci-après, leurs propos.

Patrick C. – Retraité – Habitant le quartier du Sinodon :

"Nous habitons une maison individuelle mais, avec mon épouse, nous n'avons plus 20 ans, aussi nous avons souhaité nous rapprocher du centre pour plus de commodités. C'est pourquoi nous avons fait l'acquisition d'un appartement dans la deuxième phase du centre-village. Même si on peut regretter des surfaces trop petites pour les terrasses, nous sommes satisfaits de la qualité de construction de cette belle opération bien située, proche de tous les services et commerces. Nous espérons pouvoir continuer de bénéficier de la quiétude à laquelle nous sommes habitués en particulier concernant les éventuels regroupements, pas toujours bien intentionnés, et les déambulations bruyantes, qui pourraient s'opérer sur cet ensemble."

Sophie L. – Mère au foyer Habitante du quartier Peire-Luche :

"Avec mon mari nous avons voulu quitter le tumulte des villes du littoral. Roquefort-les-Pins nous a tout de suite convenue notamment pour les services de proximité et les établissements scolaires pour mes 3 enfants.

Lorsqu'on a vu sortir de terre le nouveau centre-village, nous avons eu peur que le béton que nous avons quitté ne se retrouve ici. Aujourd'hui, nous sommes rassurés de voir comment les choses ont été faites et bien pensées.

Au-delà des nouveaux commerces, nous avons hâte que le jardin d'enfants voit le jour.

Toutefois, nous craignons que ce nouveau centre n'engendre un trafic important notamment aux heures de pointe.

Peut-être faudrait-il créer des chemins piétons et cyclistes sécurisés autour des écoles et de la crèche ?"

Christian Blanchard Commerçant – Boulangerie "Les Délices de Roquefort" :



"J'ai repris, en 2019, la boulangerie dans laquelle j'étais employé depuis 10 ans. Régulièrement, les clients se désolent du manque de dynamisme et de lieux de rencontre.

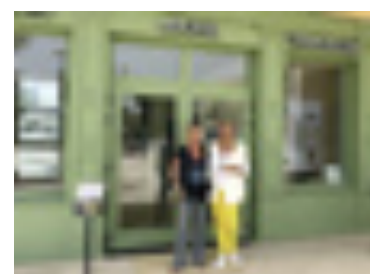
Dès la première phase du centre-village, j'ai pu constater que, progressivement, le centre s'animait. Je voyais plus de jeunes familles fréquenter la boulangerie.

Elles n'hésitent pas à rapporter leur satisfaction concernant cette réalisation.

Concernant mon établissement, je suis plus que ravi de cette attractivité profitable, bien sûr, au plan commercial mais aussi au lien social.

Souhaitant profiter de cette nouvelle dynamique et y apporter aussi ma contribution, j'ai décidé de créer un second établissement à quelques mètres de la boulangerie. On y trouvera du snacking chaud, une formule barbecue grill, un salon de thé et un espace de jeux pour les enfants. A l'évidence, la création de notre centre-village est une aubaine pour les roquefortois et une opportunité pour le commerce."

Karin Bouchoucha Gérante du Cabinet Michel, et sa fille Yaël, Conseillère en immobilier :



"La qualité de vie intrinsèque de Roquefort-les-Pins, son environnement naturel, sa quiétude, sa sécu-

rité sont à l'origine d'une forte demande. Ces éléments sont générateurs de plus-values qui ont été récemment renforcées par la création d'un centre-village particulièrement réussi.

Ce dernier apporte de nouveaux services et commerces en complément de ceux déjà existants comme, entre autres, le cinéma et les écoles qui dispensent un enseignement de qualité reconnu et recherché.

C'est bien l'ensemble de ces paramètres qui est à l'origine des plus-values enregistrées par les propriétaires.

Cela explique aussi pourquoi beaucoup de clients nous indiquent que, pour leur recherche de biens, ils n'iront pas au-delà de Roquefort-les-Pins car ils souhaitent quitter le foisonnement du littoral sans toutefois trop s'en éloigner.

Aujourd'hui la destination roquefortoise est largement privilégiée ce qui n'était pas forcément le cas par le passé."

Mairie de Roquefort-les-Pins
Hôtel de ville - Place Antoine Merle - 06330 Roquefort-les-Pins - Tél. 04 92 60 35 02
Conception-réalisation : JB Conseil
Crédit photographique : Mairie de Roquefort-les-Pins
Impression : Imprimerie PerfectMix

Dépôt légal juin 2023

Ce journal est imprimé conformément aux prescriptions en matière de développement durable avec des encres végétales et sur papier sans chlore élémentaire issu de forêts gérées durablement.



Spécial aménagement du territoire

Votre avis nous intéresse !

Nom Prénom

Adresse

Tél. E-Mail

Vos suggestions, critiques, attentes :

.....

Coupon-réponse à compléter et retourner à :

Commune de Roquefort-les-Pins - Hôtel de Ville - Place Antoine Merle - 06330 Roquefort-les-Pins

Vous pouvez également scanner le coupon et l'adresser à : mairie@ville-roquefort-les-pins.fr

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, ainsi que de limitation et d'opposition au traitement dans les conditions prévues dans le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et sous réserve d'autres réglementations applicables.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant en mairie, en accompagnant votre demande de toute information permettant d'attester de votre identité :

Par email : mairie@ville-roquefort-les-pins.fr - Par courrier : Hôtel de Ville - Place Antoine Merle - 06330 Roquefort-les-Pins

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

